

## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sensée

Commission Thématique N°1 « gestion et protection de la ressource en eau souterraine »

### Compte rendu de la réunion du 13 décembre 2006

#### Etaient présents :

M. Jean-Paul BOUSSEMARD, Maire de Noreuil  
Mme Anne-Laure BUYSSCHAERT, Syndicat Mixte du SCOT du Douaisis  
M. Paul CAULIER, SIDEN France  
M. Michel CAVENAILE, Communauté de Communes OSARTIS  
M. Dominique DELEPLACE, Maire de Ligny-Thilloy  
Mme Thiphaine DERNONCOURT, MNLE Sensée  
M. Gérard DUE, Président de la Commission Thématique N° 1, Maire de Croisilles, Président de la Communauté de Communes du sud-Arrageois  
M. Fernand DUMONT, Conseiller Général du Pas-de-Calais  
M. Régis DURIEZ, association « les amis de la Vallée du Trinquise »  
M. Michel FICHEUX, Maire d'Achiet-le-Grand, Président du Syndicat des propriétaires agricoles exploitants et ruraux du Pas-de-Calais  
Mme Coralie FLEURQUIN, Communauté Urbaine d'Arras  
M. Jean-Matthieu FONTAINE, Syndicat Intercommunal de la Région d'Arleux (SIRA)  
M. Patrice FOURDRINOY, DDAF 62, MISE 62  
M. Gustave HERBO, Président du Comité Sensée Environnement, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement  
M. Jacques LENFANT, DDE 59  
M. Fabien MARTIN, Direction Régionale de l'Environnement Nord - Pas-de-Calais  
M. Marcelin PETIT, Président du Comité Trinquise Environnement  
M. Daniel QUENSON, président du SIVAL, adjoint au Maire de Roeux  
Mme Aurélie THIBAUT, Syndicat Mixte du SCOT du Douaisis  
M. Fabrice THIEBAUT, Institution Interdépartementale Nord - Pas-de-Calais pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée

#### Absents, excusés :

Mme Géraldine AUBERT, Agence de l'Eau Artois-Picardie  
M. Jean AVRONSART, Maire de Wancourt  
M. Jean-François BLONDEL, Conseil Général du Pas-de-Calais  
M. René CHRZAN, Conserverie BPL  
Mme Renée COMELLI, Maire de PELVES  
M. Jean-Jacques COTTEL, Conseiller Général du Pas-de-Calais  
M. André COURTECUISSÉ, Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais  
M. Félix DACQUET, Président du SIVOM de la Vallée du Cojeul  
M. Henri DELAMBRE, Comité Sensée Environnement, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement  
M. Patrick DELEBECQUE, DDE 59  
M. Michel DELMOTTE, Maire de Boisieux-saint-Marc  
M. Pierre DEMAREST, Compagnie Générale des Eaux  
M. Jacques DEWULF, DDAF 59  
M. Bernard DHENRY, association Trinquise Environnement  
Mme Myriam FINET, Communauté de Communes des Vertes Vallées

M. Michel HENNEBICQ, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Pas-de-Calais  
M. Baptiste LEGAY, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Pas-de-Calais, MISE 62  
M. Michel LENOIR, Maire de Boiry-sainte-Rictrude  
M. André LEPRINCE, Maire de Behagnies  
M. Jean LEVEQUE, Comité Sensée Environnement, Mouvement National de Lutte pour l'Environnement  
M. Jean-Marie LOISEL, Service Navigation Nord - Pas-de-Calais, MISE 59  
M. Arnold NORMAND, Maire de Roeux  
M. Sébastien PALMIOTTI, Syndicat Mixte du SCOT du Cambrésis  
M. Stéphane PARMENTIER, Conseil Général du Nord  
Mme Stéphanie PINSON, BRGM  
M. Gilles POULAIN, Président de la Commission Thématique N°2, Maire de Brunémont  
M. Daniel TABARY, Maire de Fremicourt

---

M. DUE accueille les membres et rappelle l'ordre du jour de la réunion.

Ordre du jour :

- Présentation et explication des phénomènes de remontées d'eau de nappe, *par Stéphanie PINSON, du Bureau de Recherches Géologiques et Minières ;*
- Présentation de l'étude de préfaisabilité d'un programme de gestion préventive des remontées de nappe sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Arrageois.

Il signale que Madame PINSON s'est excusée de ne pouvoir participer et effectuer sa présentation. Il laisse la parole à M. THIEBAUT afin qu'il présente l'étude sur les remontées de nappe.

Au préalable, M. THIEBAUT distribue une carte de sensibilité du bassin de la Sensée aux remontées d'eau de nappe élaborée à partir des données du BRGM et la commente.

M. MARTIN signale que les zones les plus sensibles correspondent aux zones humides du bassin.

M. CAULIER rappelle que les remontées de nappe de 2001 étaient exceptionnelles. Le phénomène a d'ailleurs été décrit par M. CAOUS. Ces zones correspondent aux fluctuations de la nappe, qui au niveau des plateaux peuvent varier de 10 à 15m. Au niveau des Vallées, les variations sont de l'ordre des centimètres voire du mètre.

M. PETIT demande s'il existe un lien direct entre la nappe et les rivières.

M. CAULIER indique que les rivières sont alimentées par la nappe. Les précipitations de novembre à mars forment les pluies efficaces, celles qui alimentent la nappe. En été, avec la végétation et les températures, la nappe ne se recharge pas. L'eau en s'infiltrant pousse la nappe d'eau située en dessous par un effet pression et descend de 50 cm à 1 m par an. L'eau de la nappe s'écoule ensuite lentement depuis la crête de Bapaume vers la vallée de l'ordre de 1 m par jour. Quand la surface de la nappe affleure, elle donne naissance à des sources qui alimentent les rivières.

## Présentation de l'étude de préfaisabilité d'un programme de gestion préventive des remontées de nappe sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Arrageois.

La présentation est jointe en annexe.

### Principaux propos retenus.

M. CAULIER déclare que sur le Cambrésis, les habitants voulaient pour résoudre un problème quasi identique que le SIDEN capte l'eau de la nappe. Cela ne pouvait être la solution.

M. FOURDRINOY précise que les inondations ont pour origine le changement de l'occupation des sols. Il ajoute qu'il est impossible de baisser la nappe de 30 cm en pompant.

M. FICHEUX remarque que la situation est différente selon les régions. A Boiry Becquerelle, les maisons situées à droite du cours d'eau sont sujettes aux remontées de nappe, et pas celles situées à gauche.

M. DUE déclare que le PLU interdit la construction de sous-sols dans les zones sensibles. Le problème est surtout pour les 40 maisons déjà existantes et qui ont subi les remontées de nappe. Il ajoute que le problème vient aussi des services de l'Etat qui n'ont pas la mémoire des événements passés.

M. PETIT signale qu'en général, ce sont des vœux pieux et relate l'exemple de la commune de Hamblain les Prés qui pour des raisons économiques classaient des terrains situés en zones humides comme constructibles.

M. FOURDRINOY rappelle que les services de l'Etat n'ont pas la délimitation des zones humides. Pour Natura 2000, le problème est le même. Tant que le programme n'est pas fini, les zones ne sont pas opposables.

M. CAVENAILE avance qu'une carte des zones inondables de la Sensée et de la Trinquise fut élaborée en 1985. Elle n'a jamais été reprise dans les différents projets.

M. FOURDRINOY indique que les collectivités peuvent néanmoins s'en servir.

M. MARTIN explique que construire dans ces zones à risque relève d'un investissement perdu d'avance. Les aménagements s'usent, les occupants ne restent pas longtemps. Un problème survient également pour le réseau d'eaux usées, il faut un système d'évacuation important pour ne pas avoir de remontées chez soi. Aussi, le coût pour assurer l'étanchéité des sous-sols est relativement important pour un phénomène se produisant tous les 6, voire 7 ans. Il convient donc d'être prudent quand on accepte d'urbaniser ces zones.

M. PETIT rappelle l'intérêt de préserver les zones humides pour la biodiversité et les équilibres écologiques.

M. CAULIER évoque le cas de son habitation privée pour laquelle il a imperméabilisé au maximum son sous-sol et créé un puisard pour récupérer les eaux infiltrées. Il enlève ainsi quelques seaux d'eau par jour.

M. MARTIN remarque que c'est une solution, mais qu'il faut être prudent dans sa mise en place et demander l'avis de spécialistes. A cause de la poussée d'Archimède, le sous-sol pourrait traverser le plancher, d'autant que maintenant les constructions sont légères et les murs peu épais. Il est arrivé par exemple que des cuves à fuel traversent le plancher.

Quant aux drains périphériques autour de la maison, d'après M. MARTIN, ils ne seraient pas efficaces lors de remontées d'eau de nappe. Ils sont utiles uniquement pour les eaux de ruissellement. Il apporte quelques recommandations dans l'aménagement des sous-sols : ne pas installer de compteur électrique, envisager les câblages en haut de cave, éviter le stockage de produits toxiques, ...

M. FICHEUX évoque le problème de l'assainissement individuel lors des phénomènes de remontées de nappe.

M. MARTIN répond que le système n'est pas touché puisque la fosse est étanche. Cependant, il existe une période de remise en route.

M. DUE indique que l'étude a permis d'expliquer le phénomène et de créer des zones sensibles pour lesquelles la construction de sous-sols doit être interdite. C'est le cas du PLU de Croisilles. Une plaquette d'information est en cours de réalisation et sera distribuée aux habitants des communes concernées.

M. FICHEUX précise qu'il faudrait aussi inscrire dans les PLU la nécessité que le sol des maisons soit situé à au moins 20 cm du point le plus haut de la route pour éviter les inondations.

M. MARTIN avance qu'il faut des opérations coup de poing pour faire changer les habitudes. Les populations feraient beaucoup plus attention.

M. DUE conclut en précisant qu'il est impératif que ces recommandations soient inscrites dans les documents d'urbanisme.